

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 29 MARS 2018**

BUDGET ASSAINISSEMENT

**** APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER
PRINCIPAL**

Madame le Maire déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE** le compte de gestion assainissement 2017.

**** COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget assainissement présenté ainsi :

Excédent de fonctionnement : 80 915.59 €

- Dont excédent antérieur reporté (RF002) : 108 782.91 €

Excédent d'investissement : 15 109.60 €

- Dont excédent antérieur reporté (RI001) : 10 987.60 €

**** AFFECTATION DES RESULTATS**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AFFECTE** au Budget Primitif Assainissement 2018 les résultats de la façon suivante :
Article 002 / recettes de fonctionnement : 80 915.59 €
Article 001 / recette d'investissement : 15 109.60 €

**** BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018**

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE** le budget primitif assainissement 2018 présenté ainsi :

Exploitation :

- Dépenses et recettes : **140 735 €**

Investissement :

- Dépenses et recettes : **36 304 €**

Des travaux de création de réseau eaux usées « rue de la Courbe » sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SOLLICITE** une subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ces travaux.

COMMUNE

**** VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2018**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de ne pas augmenter** les taux des taxes communales pour l'année 2018
FIXE les taux suivants :

- Taxe d'habitation : **5.61 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **10.36 %**
- Taxe foncière sur les propriétés NB : **33.40%**

**** Cartes Avantages Jeunes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'offrir la carte avantages jeunes, du Centre Information Jeunesse, aux jeunes âgés de 15 à 22 ans et qui résident sur la commune.

**** Demande de subventions**

En vue des orientations du budget communal, il y a lieu de solliciter des subventions pour les travaux à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SOLLICITE une subvention du Département au titre des bordures de trottoirs et au titre du patrimoine rural non protégé sur les travaux de réfection du lavoir pour les travaux de voirie rue Saint Léger.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et une subvention auprès du Département au titre de la répartition et utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour le projet d'aménagement sécuritaire du carrefour rue des Breuleux/Chemin des Maglères.

Le 30 mars 2018,
Le Maire,
Mme Christine DESCOLLONGES